AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-3-70 027795

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D. A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

25 Fr

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 114 de MARS 1970

TOUS DEPARTEMENTS.............

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER

- Dans les vergers des départements du Maine et Loire, de la Loire Atlantique et de la Vendée, les projections d'ascospores sont commencées depuis le début de Mars, mais aucune contamination n'était possible en raison du stade de végétation. Actuellement les variétés à débourrement précoce sont sur le point d'atteindre ou ont atteint dans certaines expositions le stade sensible C3 D (séparation des écailles des bourgeons et apparition du sommet des boutons floraux). Par conséquent, sur ces variétés, il y a lieu d'effectuer un premier traitement. Sur les variétés à débourrement plus tardif, cette première intervention devra avoir lieu dès que ce stade de développement sera atteint.
- Dans les vergers du Sud des départements de la Sarthe et de la Mayenne, la situation est pratiquement identique. Une première application doit être exécutée dès que le stade C3 D sera atteint.
- Dans les vergers du Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne, il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre de prochaines informations de la Station.

/IMPORTANT/ - Il est rappelé que tout traitement dirigé contre les tavelures et éliminé par les pluies, doit être renouvelé immédiatement sans attendre un avis de la Station.

TAVELURE DU POMMIER - Les projections d'ascospores sont imminentes, mais aucune variété n'a atteint un stade sensible. Il est donc inutile d'intervenir contre ce parasite actuellement.

INFORMATIONS

CHANCRE COMMUN DU POMMIER - Un traitement à l'aide d'un fongicide cuprique peut être actuellement réalisé dans les vergers situés dans des expositions sensibles et où des dégâts ont été constatés. Sur les variétés à débourrement plus tardif, ce traitement peut être repoussé aux premières manifestations du débourrement.

ANTHONOME DU POMMIER - Un traitement contre cet insecte pourra être réalisé dès que le stade B (éclatement du bourgeon) sera atteint. Il sera limité aux vergers où des dégâts sont régulièrement observés. Cette application pourra être mixte avec celle dirigée contre le chancre.

CLOQUE et MONILIA DU PECHER - Un traitement peut être exécuté dès maintenant contre ces deux affections. On pourra utiliser un fongicide cuprique ou organo-cuprique si les arbres ne sont pas débourrés. Si ce stade est dépassé, il y a lieu d'employer un fongicide organique de synthèse.

GNOMONIA et MONILIA DU CERISIER - Un traitement cuprique doit être effectué dès que le stade C (bourgeon ouvert et laissant encore voir les boutons rassemblés) sera atteint.

NOTA - Le Bulletin N° 114 de Mars 1970 n'a pas été paginé en raison de son mode d'impression. Il n'en a donc pas été tenu compte dans la pagination de ce numéro.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles: R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 19 MARS 1970.

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX

10